

PAR COURRIEL

Québec, le 12 juillet 2024

Madame Marie-Josée Lavoie  
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,  
de la Faune et des Parcs

[Marie-Josée.Lavoie2@environnement.gouv.qc.ca](mailto:Marie-Josée.Lavoie2@environnement.gouv.qc.ca)



INFORMER

**Objet : Projet de parc éolien Pohénégamook – Picard – Saint-Antonin – Wolastokuk –  
Questions complémentaires – DQ13**

---



CONSULTER

Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **16 juillet 2024, à 11h** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.



ENQUÊTER

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.



AVISER

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Annie St-Gelais  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j

1. Si l'initiateur vous a remis son dernier inventaire des sites de pontes de tortues des bois réalisé au mois de juin, veuillez nous indiquer votre appréciation des résultats et les changements et adaptations qu'ils pourraient rendre nécessaires pour le projet.
2. Si l'initiateur vous a remis son dernier inventaire des maternités de chauves-souris, veuillez nous indiquer votre appréciation des résultats et les changements et adaptations qu'ils pourraient rendre nécessaires pour le projet (DT1, p. 44).
3. Afin de protéger les chauves-souris, sur quelle période le bridage des éoliennes devrait-il être réalisé? Serait-il nécessaire en période diurne?
4. Quel est l'état des populations de chauves-souris de la région concernée par le projet? Sont-elles toujours en déclin ou stables?
5. En lien avec le démantèlement éventuel des parcs éoliens, veuillez nous indiquer combien de lieux d'enfouissement techniques sont autorisés dans la région du Bas-Saint-Laurent ainsi que leur durée de vie. De plus, veuillez préciser pour cette même région si des projets d'agrandissement ou de nouveaux lieux sont actuellement à l'étude dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.
6. La question suivante s'adresse à la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent de votre ministère:

Dans le résumé de l'étude d'impact (PR6), il est présenté que 17 aires de travail seraient implantées dans des milieux humides sur une superficie totale de 3,9 ha. Selon le tableau 11 de ce même document, les milieux humides touchés seraient des marécages et des tourbières boisées. Le tableau 1 du volume 5 (PR5.5), présente que sur les 200 milieux humides qui seraient touchés, la grande majorité des empiètements toucherait qu'une partie de ces milieux humides et non leur entièreté.

À votre avis, sachant que l'hydrologie est un facteur important pour le maintien des milieux humides, est-ce que des travaux réalisés sur de faibles superficies de milieux humides peuvent avoir des effets sur le niveau d'eau de l'entièreté de ceux-ci et sur ceux indirectement touchés (en raison de la connectivité hydrologique existante)? Le cas échéant, veuillez expliquer les effets appréhendés.